

M. ZIABLITSEV Sergei

A NICE, le 17.10.2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

OBJET: un litige avec l'Etat -le Ministère de la Jusice- pour le refus de Conseil d'Etat d'exécuter les décisions des cours internationales dans la procédure de référé et révision prévue par la loi, en cas de violation du droit à un niveau de vie décent du demandeur d'asile.

Dossiers du Conseil d'Etat 436115 - 439437 - 454163

(requête 6 <http://www.controle-public.com/fr/Droits>)

M. Ziablitsev S.

